



COMMUNIQUE

Lyon, le mardi 2 avril 2013

Le « Pacte Territoire Santé » en Rhône-Alpes

> Retour sur la concertation régionale organisée ce vendredi 22 mars par l'Agence régionale de santé et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Rhône-Alpes, en présence de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé.

Le 13 décembre 2012, Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, a annoncé un plan global de lutte contre les déserts médicaux, le « Pacte territoire-santé », composé de 12 engagements majeurs. Elle a souhaité que ce Pacte soit soumis à une concertation nationale et à demandé aux Agences régionales de santé de mener une concertation régionale auprès des acteurs concernés.

Pour engager cette concertation en Rhône-Alpes, **Christophe JACQUINET**, directeur général de l'agence régionale de santé a tenu **un débat dans chacun des 8 départements de la région** (du 7 février au 14 mars dernier). Objectifs : échanger, évaluer les actions aujourd'hui engagées dans la région au travers du **projet régional de santé** et faire émerger des propositions concrètes et innovantes qui pourront, à terme, compléter le Pacte Territoire Santé de la ministre des affaires sociales et de la santé.

Au total, et avec la participation des collectivités territoriales aux côtés de l'ARS, ce sont près de **450** acteurs de la santé qui ont participé à ces échanges.

Par ailleurs, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Rhône-Alpes a souhaité s'autosaisir du Pacte Territoire Santé et apporter sa contribution à la réflexion.

Une réunion de concertation régionale, en présence de Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé.

Faisant suite à la concertation départementale, Christophe JACQUINET, directeur général de l'ARS et Bernadette DEVICTOR, Présidente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont organisé ce vendredi 22 mars, le débat régional sur ce Pacte Territoire Santé auquel ont participé les membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le représentant que Président du Conseil régional, le Conseil régional de l'Ordre des médecins, les Doyens de la région, des représentants des internes et des représentants des usagers.



Siège 129 rue Servient 69 418 Lyon Cedex 03 Tél.: 04 72 34 74 00

Les propositions de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Rhône-Alpes

Lors de cette rencontre, **Bernadette DEVICTOR** a présenté à la Ministre des affaires sociales et de la santé et au directeur général de l'ARS, l'avis (voir en PJ) adopté par les membres de la Conférence ainsi qu'un ensemble de propositions. Elle a conclu sur la nécessaire « simplification de notre système de santé qui juxtapose de nombreux dispositifs d'accès aux soins parmi lesquels les usagers peinent à se retrouver ».

12 propositions d'actions majeures issues des huit débats départementaux

Sur la base d'un travail de synthèse des 8 débats départementaux, **Christophe JACQUINET a présenté 12 propositions d'actions majeures** qui renforceront le Pacte Territoire Santé en Rhône-Alpes. Ces propositions renforceront également les priorités du premier projet régional de santé Rhône-Alpes 2012/2017.

- **1.** Faire du stage de l'étudiant en médecine chez le généraliste, un **PARCOURS** permettant d'appréhender le travail des différents professionnels de santé sur le territoire du maître de stage.
- 2. Améliorer l'ACCUEIL des stagiaires étudiant en médecine sur les territoires, en particulier isolés.
- 3. Intégrer une formation au **MANAGEMENT** et à la **GESTION** d'une structure de premier recours dans le deuxième cycle des études médicales.
- **4. LABELLISER** des structures de premier recours avec « plateau technique » (possibilité d'y réaliser des petites urgences).
- 5. Mettre en **RESEAU** les maisons de santé pluriprofessionnelles.
- 6. Favoriser des **COORDINATIONS** entre les médecins, exerçant au sein de structures regroupées avec d'autres professionnels.
- 7. Accompagner la généralisation de la **TELEMEDECINE**.
- **8.** Développer des **PROTOCOLES DE COOPERATION** entre professionnels de santé libéraux (soins de premier et de second recours)
- 9. Faciliter un exercice **PARTAGE** entre activité de médecine générale et activité dans les établissements de proximité et services locaux
- **10.** Développer des **CONTRATS DE GENERATION** entre les médecins séniors et les jeunes médecins au sein d'un même cabinet.
- **11.** Apporter des **SOLUTIONS** aux **ATTENTES PERSONNELLES et FAMILIALES** du professionnel de santé pour son installation dans un territoire isolé.
- **12.** Développer un **RESEAU REGIONAL** gestionnaire de centres de santé et d'ANTENNES dans les zones urbaines et rurales fragiles.

Le Pacte Territoire Santé, un des volets de la Stratégie nationale de santé

Marisol TOURAINE a salué le travail réalisé au travers des réunions départementales et régionale organisées en Rhône-Alpes. Elle a rappelé que ce Pacte Territoire Santé, élément de la Stratégie nationale de santé « doit être une réponse à la répartition des professionnels de santé dans la région pour permettre une prise en charge de proximité de tous les patients et sur tous les territoires ».

Marisol TOURAINE a également précisé que la concertation qu'elle a souhaitée dans chaque région devait permettre « d'identifier les obstacles sur lesquels le niveau national pourrait intervenir afin de faciliter la mise en œuvre des 12 engagements du Pacte Territoire Santé ».

Le Pacte régional Territoire Santé en Rhône-Alpes

Christophe JACQUINET, qui a remis à Marisol TOURAINE les premières propositions formulées, souhaite qu'un Pacte régional Territoire Santé soit adopté d'ici la fin du mois de mai 2013.

« La forte participation lors des débats départementaux à confirmé l'intérêt de tous les acteurs de la santé pour l'accès aux soins sur nos territoires. Cette mobilisation a surtout démontré que nous ne nous résignons pas de la baisse du nombre de médecins. En Rhône-Alpes, nous voulons trouver, tout ensemble, des solutions que l'ARS soutiendra.

Le Pacte Territoire Santé en Rhône-Alpes, s'appuiera sur les propositions les plus innovantes faites lors des débats départementaux et prendra en compte celles également formulées par les membres de la CRSA Rhône-Alpes ce 22 mars.

Nous réaliserons une synthèse de tous les débats départementaux et du débat régional que nous remettrons prochainement à la Ministre des affaires sociales et de la santé ainsi qu'à tous les participants. ».

Contact presse
Service PRESSE
04 27 86 55 55
Cécilia HAAS
04 27 86 55 40 - 06 77 58 40 37
cecilia.haas@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} avril 2010. Cet établissement public, constitué de 760 personnes, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie en région et se <u>substitue</u> aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créée par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en œuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.